

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
29 JUIN 2023

DATE de PUBLICATION  
11 JUILLET 2023

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice :	38
Présents :	27
Votants :	32

L'an deux mille vingt-trois,

le 4 juillet à dix heure,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - MM. Patrick BEILLON, - Jean-François BREGER, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Denis HILLAIREAU, - Mme Nicole KORN, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mme Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - MM. Alain MOREAU, - Noël PAUL, - Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : M. Christian BILLY, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - M. Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Muriel CLERY, - Isabelle DESMOTS, - M. Bruno HUBERT, - Mmes Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - Christine LE CADRE, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mme Régine ROSSET, - M. Eric ROZE.

**Mme Christine LE CADRE donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse CABON**

**M. Bruno HUBERT donne pouvoir à M. Michel CRIAUD**

**M. Bertrand ROBERDEL donne pouvoir à M. Bruno LE BORGNE**

**Mme Isabelle DESMOTS donne pouvoir à Mme Béatrice DENIGOT**

**M. Erice ROZE donne pouvoir à Mme Jocelyne PHILIPPE**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Marie-Thérèse CABON a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°76-2023 – SOLIDARITES – REFACTURATION DES LOYERS ET AFFRANCHISSEMENTS A L'ASSOCIATION  
« ESPACE AUTONOMIE SANTE EST MORBIHAN »**

Mme Marie-Thérèse CABON, vice-Présidente en charge des Solidarités rappelle que, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2022, l'association Espace Autonomie Santé Est Morbihan s'est substituée au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Ploërmel pour porter le Dispositif d'Appui à la Coordination qui comprend, sur l'Est du Morbihan :

- le Centre Local d'information et de Coordination gérontologique (CLIC),
- la Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie (MAIA),
- La Plateforme Territoriale d'Appui à la coordination des professionnels pour les parcours de santé complexe (PTA).

L'association loue 2 bureaux au sein du siège de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne. A ce titre, la Communauté de Communes lui facture des loyers et refacture les frais d'affranchissement liés à l'activité de ce service. La convention de location des nouveaux locaux situés au siège ayant une date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023, il convient de délibérer pour autoriser la Communauté de Communes à émettre un titre de recettes pour la période d'octobre à décembre 2022 pour un montant de :

- Loyers : 1 152,39 €
- Frais d'affranchissement : 100,91 €

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Affiché le

ID : 056-200027027-20230704-DELIB\_76\_2023-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à refacturer les frais de loyers et les frais d'affranchissements auprès de l'Association Espace Autonomie Santé Est Morbihan pour la période d'octobre à décembre 2022.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 05/07/2023

Le Président,

